

18 octobre 2023

“Terrorisme”, une notion ambiguë à caractère hautement politique

Si sa définition internationale reste floue, la naissance du terrorisme remonte à la Révolution française, sous la Terreur, où il émanait de l'État. Aujourd'hui, ni l'ONU ni la Cour pénale internationale ne sont d'accord sur une définition précise, et surtout acceptée par tous.

Par Marc Semo, historien et journaliste

Histoire d'une notion

Il n'y a pas un terrorisme mais des terrorismes, différents dans leurs modes d'action comme dans leurs objectifs. Même au pluriel, le terrorisme reste difficile à définir tant le mot est polysémique. Le terrorisme peut être un acte individuel au prix du sacrifice de sa propre vie, comme celui des anarchistes du XIX^e siècle. Ou l'acte de résistance du colonisé, exemple de dissuasion du faible au fort. Ou encore une action spectaculaire de terreur de masse, tels les attentats du 11-Septembre à New York. Le terrorisme peut être d'extrême droite comme d'extrême gauche. On peut tuer au nom de Dieu. Mais le « *terroriste* », c'est aussi celui dont on veut délégitimer le combat. Ainsi, il n'a jamais été possible à l'ONU ni à la Cour pénale internationale de se mettre d'accord sur une définition précise, et surtout acceptée par tous, du terrorisme.

« *Le terrorisme n'est pas une idéologie mais un mode d'action qui peut servir les idéologies les plus variées* », explique Elie Tenenbaum, responsable du laboratoire de recherche sur la défense à l'[IFRI](#) et auteur, notamment, de *La Guerre de vingt ans. Djihadisme et contre-terrorisme au XXI^e siècle* (Robert Laffont, 2022). Logiquement, donc, « *une organisation terroriste est une organisation dont la pratique d'actes terroristes est régulière, systématique, voire consubstantielle à son projet* », souligne le chercheur. Cyrille Bret, professeur de sciences politiques à Science Po et auteur, notamment, de *Qu'est-ce que le terrorisme ?* (Vrin, 2018), n'en relève pas moins que « *les définitions nationales et internationales sont généralement critiquées pour leur caractère tautologique : le terrorisme est ce qui crée la terreur* ».

Si sa définition reste floue, la naissance de cette notion est bien circonstanciée. C'est la Révolution française, en particulier [la Terreur](#) en 1793-1794, qui invente le terrorisme moderne, la chose puis le mot. « *Les premiers dans l'histoire à être appelés "terroristes" sont les conventionnels envoyés en mission en province pour assurer la répression du royalisme et du fédéralisme* », rappellent Jean-François Gayraud et David Sénat dans *Le Terrorisme* (PUF, 2006), soulignant que « *le terrorisme naît donc en haut, au cœur même de l'État* ».

L'arme des faibles

Le terrorisme est indissolublement lié à la violence révolutionnaire qui détruit le vieux monde et ses représentants. Ces idées seront reprises ensuite tout au long du XIX^e siècle par les anarchistes partisans de « *la propagande par le fait* », de même que par les populistes russes, qui multiplient les attentats contre les têtes couronnées. Le sens du mot s'est désormais inversé. Il désigne une stratégie de contestation violente de l'État, au nom des classes exploitées, puis au nom des peuples opprimés dans leur lutte anticoloniale. Le terrorisme se pose dès lors comme l'arme des faibles, même s'il est souvent manipulé, notamment pendant la guerre froide, par des États comme la Syrie, la Libye, la RDA, voire directement par Moscou. A cet égard, il est possible de parler de terrorisme d'État.

Ces ambiguïtés expliquent en grande partie l'impossibilité, pendant des décennies, de parvenir à une définition internationale commune. Les régimes autoritaires reprochaient à l'ONU une vision trop restrictive alors qu'ils voulaient pouvoir qualifier de « *terroriste* » toute forme de contestation intérieure. Les organisations des droits de l'homme ainsi que les mouvements de libération nationale s'inquiétaient, eux, d'une acception trop large.

La situation resta plus ou moins bloquée jusqu'à la chute du mur de Berlin, en 1989. C'est alors seulement que commencèrent à être signées un certain nombre de conventions spécifiques censées traquer tel ou tel

aspect du terrorisme – [notamment ses sources de financement, en 1999](#) –, tout en gardant un certain flou. L'ONU n'a jamais été en mesure de dresser une liste des organisations terroristes, sinon une résolution sur les talibans à laquelle fut rajoutée l'organisation État islamique (EI).

Régime légal spécifique

Dans le code pénal français, le terrorisme est caractérisé comme « *une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* ». Les autorités françaises furent parmi les premières à introduire, dès 1986, une définition juridique. À l'époque, elle visait à sanctionner avant tout des poseurs de bombes corses, des pirates de l'air ou des preneurs d'otages. Cette approche a été reprise, peu ou prou, par les autres pays de [l'Union européenne](#). Elle sert également de fondement au classement de telle ou telle organisation comme « terroriste ».

La qualification de « terroriste » entraîne l'application d'un régime légal spécifique dérogatoire au droit commun. Ce groupe est aussi, dès lors, marqué du sceau de l'infamie. La décision qui est prise par les chefs d'État et de gouvernement a évidemment, de surcroît, un caractère politique.

Dans la liste européenne se trouvent aussi bien la branche militaire du Hezbollah libanais (mais non sa branche politique), le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) des Kurdes turcs – alors même que leur parti frère syrien est allié des Occidentaux dans la lutte contre l'EI –, que le Hamas. « *Le terrorisme est le mode d'action fondamental de cette organisation, même si elle ne se réduit pas à cela, car c'est aussi un mouvement avec un ancrage politique qui mène des actions militaires. Mais son recours au terrorisme est systématique et pensé comme tel* », décrypte Elie Tenenbaum, en évoquant notamment la charte du Hamas de 1988, qui appelle à détruire « *l'entité sioniste* » et à tuer les juifs, mais aussi, entre autres, les mécréants et les francs-maçons.